



Service : Secrétariat Général  
Tél : 04.66.22.20.64

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SIFFRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Dominique VINCENT, Nathalie FABIÉ, Sylvie THOLANCE, Olivier LAW, Dominique AGUERA, Michaël GENTE, Béatrice COLOMBIER, Nathalie RAYSSIGUIER, Eric MALTERRE, Brigitte BLOTTIAU, Guy BRIEUX.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Pierre DEHON, Monique SWIERKOWSKI, Patricia PALLEGOIX, André SAUTON.

### PROCURATIONS :

- Pierre DEHON donne procuration à Michaël GENTE ;
- Patricia PALLEGOIX donne procuration à Sylvie THOLANCE ;
- André SAUTON donne procuration à Nathalie RAYSSIGUIER.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Sylvie THOLANCE en qualité de secrétaire de séance.

### Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Congrès des Maires : Madame Fabié a été mandatée pour le Congrès qui a eu lieu en novembre.

Concession de pâturage : une convention a été signée avec Mme Julian et l'ONF afin que les ovins paissent sur toute l'étendue de la forêt communale.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Abstentions : 3 (B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)  
P. Dehon et M. Gente ne prennent pas part au vote.*

## Délibérations

<b>01</b>	<b>Vote anticipé du quart des dépenses d'investissement- Budget communal</b>	<b>2024-43</b>
-----------	--	----------------

Pour permettre aux collectivités de disposer des crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorise les organes délibérants à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits gérés dans les autorisations de programme).

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>¼ dépenses</b>	<b>Proposition 2025</b>
20- Immobilisations incorporelles	54 000 €	13 500 €	5 000 €
204- Subventions d'équipement versées	175 000 €	43 750 €	43 750 €
21 - Immobilisations corporelles	665 000 €	166 250 €	166 250 €
23 - Immobilisations en cours	840 000 €	210 000 €	210 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 734 000 €</b>	<b>433 500 €</b>	<b>425 000 €</b>

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver le détail des propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans le tableau ci avant,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 avant le vote du budget 2025.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Abstentions : 4 (P. Dehon, M. Gente, A. Sauton, N. Rayssiguier)*

<b>02</b>	<b>Vote anticipé du quart des dépenses d'investissement- Budget eau et assainissement</b>	<b>2024-44</b>
-----------	---	----------------

Pour permettre aux collectivités de disposer des crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorise les organes délibérants à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits gérés dans les autorisations de programme).

Chapitre	Budget 2024	¼ dépenses	Proposition 2025
20- Immobilisations incorporelles	25 000 €	6 250 €	6 250 €
21 - Immobilisations corporelles	394 591,82 €	98 647,96 €	98 000 €
23 - Immobilisations en cours	362 000 €	90 500 €	90 500 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>740 130 €</b>	<b>195 397,96 €</b>	<b>194 750 €</b>

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver le détail des propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans le tableau ci avant,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 avant le vote du budget 2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Abstentions : 2 (A. Sauton, N. Rayssiguier)*

<b>03</b>	<b>Subventions aux associations 2024/2025</b>	<b>2024-45 à 2024-54</b>
-----------	---	--------------------------

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'accorder aux associations de Saint-Siffret les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le versement sera conditionné à la présentation d'un dossier complet de demande de financement ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Subvention Sport et Détente :

- Mme Rayssiguier ne prend pas part au vote.

Subvention Les amis de l'âge d'or :

- Mme Colombier ne prend pas part au vote.

N° de la délibération	Association	Montant voté	Contre	Abstention	Pour
2024-45	APE	1 000 €	0	0	14
2024-46	Société de chasse	1 000 €	0	0	14
2024-47	Tennis Club La Pinède	1 000 €	0	0	14
2024-48	Comité des fêtes	1 000 €	0	0	14
2024-49	Peinture et arts plastiques	500 €	0	0	14
2024-50	Sport et détente	500 €	0	2 (M. Gente, P. Dehon)	11
2024-51	Les amis de l'âge d'or	500 €	0	2 (M. Gente, P. Dehon)	11
2024-52	Tous en scène	500 €	0	2 (M. Gente, P. Dehon)	12
2024-53	Entente des Boulistes des Garrigues de l'Uzège	500 €	0	2 (M. Gente, P. Dehon)	12
2024-54	Raid Attitude (aide financière pour le Jurassic Trail)	500 €	0	2 (M. Gente, P. Dehon)	12
	<b>Total</b>	<b>7 000€</b>			

**ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ**

<b>04</b>	<b>Retrait de délibérations relatives à la vente d'une parcelle Chemin des Crêtes</b>	<b>2024-55</b>
-----------	---	----------------

Par délibérations n° 2017-54, n° 2018-01 et n° 2022-44, la municipalité a fixé le prix de vente de la parcelle AE 132 (ex AE 110) à 113 000 €, ce qui ne correspond plus à la valeur du marché.

De plus, des travaux d'extension des réseaux d'assainissement sont à l'étude pour cette partie du Chemin du Devois.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- de retirer les trois délibérations relatives la mise en vente de ces parcelles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>05</b>	<b>Retrait d'une délibération relative à l'acquisition d'une parcelle en zone N- secteur Briargues</b>	<b>2024-56</b>
-----------	--	----------------

La commune s'était montrée intéressée par l'acquisition d'une parcelle secteur Briargues, cadastrée AP 55, en zone N.

Sans nouvelles des propriétaires, il est proposé de retirer la délibération n° 2024-27 du 29 mai 2024 relative à cet achat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>06</b>	<b>Adhésion Fondation du Patrimoine</b>	<b>2024-57</b>
-----------	---	----------------

La Fondation du patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, en partenariat avec les pouvoirs publics, le monde économique, les associations et les particuliers.

Ses missions sont de mobiliser et d'organiser les partenariats publics et privés, d'accompagner les porteurs de projet, et de participer financièrement aux actions de restauration du patrimoine bâti.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation pour l'année 2025 pour un montant de 200 €.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>07</b>	<b>Adhésion au service paie à Façon – nouveaux tarifs</b>	<b>2024-58</b>
-----------	---	----------------

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service facultatif de paie à façon pour les collectivités territoriales et établissements publics. Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités).

Dans ce cadre le service réalise l'ensemble des opérations liées à la paie des agents et des élus de la collectivité dans le respect de la réglementation en vigueur.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- de prolonger l'adhésion de la commune au service de paie à façon du centre de gestion, au tarif de 10,40 € par bulletin ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention y afférent et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>08</b>	<b>Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>2024-59</b>
-----------	---	----------------

Un agent de la mairie est promouvable au grade supérieur. Au vu du tableau des effectifs, des postes pourvus ou non, et afin de permettre l'avancement de cet agent, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>09</b>	<b>Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS 2023)</b>	<b>2024-60</b>
-----------	---	----------------

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement pour l'année 2023.

**LE CONSEIL PREND ACTE**

*L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin à la séance à 19h30.*